

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Projet de Discours de S.E.M. Abdelkader MESSAHEL,
Ministre des Affaires Étrangères, Chef de la délégation algérienne
à la 69^{ème} session du Comité Exécutif du Programme
du Haut-Commissaire aux Réfugiés**

Genève, le 1^{er} octobre 2018

(vérifier au prononcé)

Madame la Présidente,

**Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs.**

Je tiens à vous féliciter ainsi que l'ensemble des membres du Bureau, pour le travail remarquable accompli durant l'année écoulée.

Madame la Présidente,

Nos assises d'aujourd'hui sont d'une importance capitale en ce qu'elles nous offrent l'opportunité d'échanger nos préoccupations et nos espoirs sur la problématique des réfugiés et la prise en charge de leurs besoins en matière d'aide et de protection en raison de leur vulnérabilité toute particulière.

Des préoccupations, tout d'abord, au regard du nouveau triste record qu'a franchi le nombre des personnes contraintes de fuir leur pays à travers le monde.

Année après année, les conflits et les guerres tout autant que la pauvreté, la famine et les conditions météorologiques extrêmes continuent de forcer des dizaines de millions de personnes à l'exil.

Cette situation suscite, de toute évidence, une série d'appréhensions liées

1/ Au fait que les réfugiés continuent d'être installés dans les pays en développement, souvent limitrophes, éprouvant, chacun, ses propres difficultés socioéconomiques;

2/ Au constat unanimement partagé que les solutions durables deviennent de plus en plus hors de portée, ce qui a contribué, nous en sommes témoins, à l'évolution exponentielle du nombre des personnes relevant du mandat du HCR,

3/ A la volonté d'instaurer des standards de protection élevés à appliquer *de facto* aux pays de premier asile.

Il s'agit, vous en conviendrez, d'une orientation qui ne tient nullement compte des réalités socioéconomiques de ces pays d'autant que la collecte de fonds nécessaires à l'action humanitaire devient un exercice des plus laborieux, non seulement pour le HCR, mais pour l'ensemble du système des Nations unies.

Madame la Présidente,

Notre réunion aujourd'hui doit consacrer notre engagement à examiner la problématique du déplacement forcé en tenant compte des inquiétudes tout aussi réelles que légitimes exprimées par les pays d'accueil.

Une telle approche implique :

- *en amont*, un engagement renouvelé en faveur de la prévention et de la résolution des conflits dans le cadre du respect des règles et principes du droit international et de la charte des Nations unies ;
- *en aval*, un partage équitable et prévisible de la charge au plan mondial autant en termes d'admission des réfugiés, qu'en termes de protection ou, encore, de la mise en œuvre de solutions durables en leur faveur ;

La réussite de cette approche réside, dans une large mesure, dans notre capacité à agir, individuellement et collectivement, sur les causes profondes des déplacements forcés de manière à, sinon inverser, du moins mettre un terme à la hausse constante du nombre de réfugiés à travers le monde.

Trois mois auparavant, sous votre impulsion et des autres membres du bureau nous avons franchi une étape notable à la faveur de la finalisation du Pacte mondial sur les Réfugiés. Outre le fait qu'il constitue un jalon de plus dans la consolidation du multilatéralisme, le Pacte marque notre ambition à aller de l'avant dans la prise en charge de la problématique complexe des déplacements forcés. Mais, afin que les résultats soient à la hauteur de l'ambition, il est nécessaire que la mise en œuvre du Pacte bénéficie de l'adhésion et de l'appui de tous sur la base d'une solidarité internationale agissante.

Il est tout aussi nécessaire d'accompagner cette mise en œuvre par la création d'un mécanisme concret de partage de la charge et des responsabilités.

Une première étape sur cette voie serait le parachèvement de l'exercice visant à mesurer l'impact, sur les communautés et les pays d'accueil, de la présence des réfugiés. Un accent particulier doit être mis sur le cas de pays abritant un grand nombre de réfugiés pour des périodes prolongées.

Madame la Présidente,

Presque soixante-dix ans après la signature de la convention de Genève sur les réfugiés, nombre de crises continuent hélas de produire des effets désastreux poussant des millions de personnes à chercher à obtenir une protection et l'espoir d'un avenir meilleur. Les statistiques disponibles aujourd'hui renvoient une image décourageante.

En Afrique, au proche et moyen orient et en Asie, l'enlisement des conflits est à l'origine de situations qui nous interpellent ; les victimes attendant de nous des actions fortes faites d'engagements crédibles pour des solutions durables.

Madame la Présidente,

**Monsieur le Haut-Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

L'Algérie, traditionnelle terre d'asile, reste attachée à sa politique bienveillante à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées présents sur son territoire. Cela procède d'une profonde conviction forgée tout au long de son histoire.

Elle accueille, depuis plus de quatre décennies, des dizaines de milliers de réfugiés sahraouis et prend en charge l'essentiel de l'assistance et de la protection auxquelles ils ouvrent droit en tant que réfugiés, reconnus par les Nations unies.

L'Algérie accueille également des réfugiés et des personnes déplacées d'autres pays éprouvant les conflits et l'instabilité. En effet, 40 000 ressortissants syriens ont opté pour un séjour en Algérie suite à la crise qui secoue ce pays frère. L'Algérie a mis en place en leur faveur un dispositif, toujours en vigueur, prévoyant, notamment, des facilités d'accès à l'éducation, aux services de santé, au marché du travail, ainsi qu'au logement lorsque les conditions le permettent.

L'Algérie soutient les efforts visant le règlement du conflits du Sahara occidental et de la crise syrienne afin de permettre aux réfugiés de retourner dans leur terre natale, une fois les conditions de stabilité et de sécurité réunies.

Madame la Présidente

De nouvelles crises surviennent sans que les anciennes aient été résolues. Engageons-nous à faire plus, pour protéger les personnes persécutées, réfugiées, ou déplacées. La mobilisation aujourd'hui n'est pas une option, elle est une urgence sous peine de faillir au « devoir d'assistance ».

Je vous remercie